

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2464

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 36 QUATER

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« aux organismes et selon les pourcentages suivants »

les mots :

« selon les modalités suivantes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.